



Conseil économique et social

Distr. limitée
13 juin 2024
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Soixante-quatrième session

13 mai-14 juin 2024

Projet de rapport

Rapporteur : M. Noel M. Novicio (Philippines)

Additif

Questions relatives au programme : projet de budget-programme pour 2025

[Point 3 a)]

Programme 13

Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale

1. À sa 5^e séance, le 15 mai 2024, le Comité a examiné le programme 13 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale) (projet de plan-programme pour 2025 et exécution du programme en 2023) [A/79/6 (Sect. 16)]. Il était également saisi d'une note du Secrétariat sur l'examen du projet de plan-programme par les organes sectoriels, techniques et régionaux (E/AC.51/2024/6).

Débat

2. Les délégations ont exprimé leur soutien aux travaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Une délégation a félicité l'Office pour l'action et les efforts continus qu'il menait afin d'aider les États Membres dans la lutte contre le problème mondial de la drogue, la criminalité transnationale organisée et la corruption, et dans la prévention du terrorisme. Une autre délégation a exprimé son franc soutien aux travaux de l'Office sur les questions de cybercriminalité et de lutte contre la corruption. Une autre délégation a remercié l'Office pour l'appui qu'il prête aux États Membres dans leur action en matière de prévention du crime et de justice pénale. Les délégations se sont également félicitées de la présentation du plan-programme pour 2025. Une délégation a souligné qu'elle accordait une grande importance au travail de l'ONUDC et assuré l'Office d'un soutien continu à ses activités de base. Une autre délégation a noté avec satisfaction l'attention constante



portée à l'application de la stratégie de l'ONUDC et la capacité de l'Office de réorienter les travaux menés dans ce cadre sur les questions naissantes.

3. Plusieurs délégations ont souligné l'importance des bureaux extérieurs et de la coordination entre eux dans l'exécution du mandat de l'Office. Une délégation a félicité l'ONUDC pour la coordination qu'il assurait sur le terrain et pour les informations qu'il rendait disponibles à Vienne. Une autre délégation s'est félicitée du fait que le plan-programme de l'Office accordait une juste place à l'appropriation des programmes par les pays dans le traitement des questions spécifiques aux pays. La même délégation a estimé qu'une forte présence sur le terrain et la coopération, telle que la coopération Sud-Sud, étaient pertinentes dans ce contexte.

4. Une délégation a souligné qu'il importait de s'attaquer plus efficacement aux menaces mondiales persistantes, notamment le problème mondial de la drogue, la criminalité transnationale organisée et la corruption, et de prévenir plus efficacement le terrorisme et les menaces connexes en renforçant la coopération, la coordination et les partenariats à l'échelle mondiale. La même délégation a mis l'accent sur l'importance de promouvoir les synergies entre les programmes mondiaux, régionaux et nationaux. Une autre délégation a estimé que les programmes et les sous-programmes de l'Office traitaient de questions très importantes qui constituaient une menace pour l'humanité et pouvaient enfermer les gens dans le cercle vicieux de la criminalité, de la pauvreté et de l'exploitation.

5. Une délégation a accueilli avec satisfaction le fait que l'ONUDC prévoyait de renforcer ses activités selon trois axes : travaux normatifs, recherche et travaux analytiques, et assistance technique. La même délégation a souligné qu'il importait d'accorder une attention équilibrée aux différents sous-programmes, conformément aux mandats convenus, exprimant ainsi le point de vue selon lequel les travaux de l'Office devraient rester principalement axés sur les domaines essentiels relevant de ses attributions.

6. Une délégation a salué les efforts déployés par l'ONUDC pour améliorer sa structure organisationnelle et sa gestion conformément au processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies, se félicitant de l'accent mis sur la gestion axée sur les résultats, la gestion des risques, et le suivi et l'évaluation afin d'obtenir des résultats concrets et durables.

7. Une délégation s'est félicitée de l'attention constante portée par l'Office à l'application de sa stratégie et a demandé si cette dernière serait actualisée à l'approche de 2025 et comment ce processus se déroulerait.

8. Une délégation a souligné que l'Organe international de contrôle des stupéfiants devait être considéré comme une instance extrêmement importante dans le contexte du contrôle international des drogues. La même délégation a indiqué que, bien que son pays ne soit pas représenté à l'Organe, elle appréciait les travaux de l'Organe en tant qu'instance qui non seulement analysait chaque année la situation mondiale en matière de drogues, mettait en garde les États et formulait des recommandations, mais contrôlait également le respect par les États des conventions internationales relatives au contrôle des drogues concernant la culture, la production et l'usage des drogues.

9. Une délégation a estimé que la programmation, l'assistance technique, la recherche, et le travail politique et normatif de l'ONUDC étaient indispensables aux efforts déployés au niveau mondial pour faire face à ces menaces, et que l'Office devrait donc concentrer ses activités sur son mandat principal, qui était d'aider les États Membres dans ces domaines.

10. Une délégation a considéré que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 était un cadre mondial de développement durable pouvant aider les

pays à œuvrer en faveur de la paix et de la prospérité mondiales. La même délégation a estimé que les travaux de l'Office, axés sur son mandat, pouvaient parfois compléter des efforts plus larges visant à mettre en œuvre les objectifs de développement durable, et que cette mise en œuvre ne devait pas être un facteur déterminant dans la définition de son programme de travail, qui visait principalement à aider les États Membres à s'acquitter de leurs engagements au titre des trois conventions des Nations Unies sur les drogues, de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, de la Convention des Nations Unies contre la corruption et d'autres engagements politiques non contraignants en matière de lutte contre la drogue, de criminalité et de corruption. Une autre délégation a exprimé son point de vue positif sur les liens entre le programme de travail de l'Office et le Programme 2030.

11. Une délégation a souligné l'importance de la multidimensionnalité des projets de développement dans le contexte des liens entre les objectifs de développement durable et les travaux de l'ONUDC. La même délégation a noté que le développement des États ne devrait pas être considéré comme subordonné au fait d'atteindre un certain seuil de recettes, mais qu'il devrait plutôt se poursuivre jusqu'à ce que la durabilité soit réalisée.

12. Une délégation a souligné l'importance du dialogue avec les jeunes. Une autre délégation a souligné qu'il importait de prendre en compte les avis de la communauté scientifique et des représentants de la société civile, y compris des organisations non gouvernementales, lors de la planification et de la mise en œuvre des stratégies de lutte contre le problème mondial de la drogue. La même délégation a soutenu que, comme il n'y avait pas de cause unique à l'abus de drogues, il n'y avait pas non plus de solution unique aux problèmes qui y étaient liés. Dès lors, les solutions adoptées devaient être à la fois fondées sur des données probantes et adaptées aux besoins sociaux. Une autre délégation a souligné l'importance de la législation comme solution pour répondre aux nouveaux défis que représentait l'intégration des liens entre les drogues et la criminalité, ainsi que l'importance du renforcement de la bonne gouvernance et de l'édification de sociétés inclusives, équitables et résilientes. La même délégation a félicité l'Office pour avoir pris en compte les questions de genre dans son sous-programme 5 (Justice), ainsi que pour avoir utilisé des termes forts dans les paragraphes 16.5 et 16.7 du plan-programme.

13. Une délégation a remercié l'ONUDC pour ses travaux, en particulier en ce qui concerne le sous-programme 1 (Lutte contre la criminalité transnationale organisée), y compris le mécanisme d'examen de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, le sous-programme 2 sur la lutte contre le problème mondial de la drogue, le sous-programme 4 (Prévention du terrorisme), et le sous-programme 5 (Justice), qui constituaient tous des priorités essentielles pour son pays.

14. Une délégation a fait valoir que les activités d'assistance technique devaient être menées en priorité auprès des pays en développement. Une autre délégation a encouragé l'Office à travailler dans le domaine du renforcement des capacités des pays en développement et à s'efforcer d'assurer une représentation équitable.

15. Une délégation a estimé décevante l'absence de consensus sur le plan-programme de l'Office l'année précédente.

16. Une délégation a noté avec préoccupation l'utilisation, dans le plan-programme, de termes qui n'avaient pas été approuvés au niveau intergouvernemental. La délégation a noté qu'il convenait de mentionner au paragraphe 16.62, ainsi que dans les résultats escomptés des activités du sous-programme sur la justice (par. 16.76), certaines « normes internationales dans le domaine des droits humains ». La

délégation a suggéré que, dans le contexte de l'application de la loi, il serait plus approprié d'utiliser la formulation suivante : « les obligations pertinentes des États Membres au regard des instruments juridiques internationaux relatifs aux droits humains ».

17. Une délégation a exprimé son mécontentement face à l'utilisation de formules modérées au paragraphe 16.134 du plan-programme, soit le terme « détournement » au lieu de l'expression « consommation illicite ».

18. Une délégation a félicité l'ONU DC au vu du nombre impressionnant de résolutions adoptées.

19. Une délégation s'est inquiétée du fait que les activités de l'Office visant à contribuer à la lutte contre le terrorisme faisaient double emploi avec les travaux du Bureau de lutte contre le terrorisme, le principal organisme des Nations Unies doté du mandat nécessaire pour s'occuper de la lutte contre le terrorisme. La délégation a soutenu qu'il importait de laisser l'expression « combattre le terrorisme » au paragraphe 16.55 b) et d) sans y ajouter « prévenir ». La délégation a soutenu qu'il n'y avait aucune raison d'élargir le mandat de l'ONU DC dans ce domaine et a demandé comment la question du chevauchement d'activités entre l'Office et le Bureau était traitée.

20. Une question a été posée sur le raisonnement qui sous-tendait la décision de ne pas inclure, dans la partie « Stratégie et facteurs externes » du plan-programme pour 2025, de référence au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à d'autres documents, tels que la Déclaration de Kyoto visant à faire progresser la prévention de la criminalité, la justice pénale et l'état de droit : vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

21. En ce qui concerne la figure 16.I (sous-programme 1), une délégation a demandé pourquoi le résultat escompté pour 2024 (150) avait été abaissé par rapport au résultat effectif de 2023 (162) et pourquoi il avait été considérablement augmenté pour 2025 (185). La même délégation a constaté la même tendance dans la figure 16.II (également dans le sous-programme 1), dans la figure 16.VII (sous-programme 3), et dans la figure 16.XX (sous-programme 8). La délégation s'est interrogée sur les raisons du pessimisme dans la planification des résultats pour 2024 dans les cas susmentionnés.

22. En ce qui concerne le sous-programme 2, une délégation a demandé comment l'examen à mi-parcours de 2024 influencerait les travaux de l'ONU DC à l'avenir. Une autre délégation a noté que les résultats de ce sous-programme étaient axés sur la partie du problème mondial de la drogue qui concernait l'offre et s'est enquis des mesures possibles pour cibler la demande. En ce qui concerne le résultat 3 de ce sous-programme, une autre délégation a noté avec intérêt les enseignements tirés et les changements prévus, tels que présentés au paragraphe 16.37, et a exprimé son souhait de connaître les effets d'une telle approche dans le plan-programme suivant.

23. En ce qui concerne le paragraphe 16.47, relatif au résultat 2 du sous-programme 3, une délégation a demandé quelles mesures étaient prises pour atteindre l'objectif et pourquoi, compte tenu du dépassement de la cible fixée de 14 pays renforçant leurs capacités institutionnelles – le nombre atteint étant en fait de 30 pays – la cible pour 2024 n'avait pas été ajustée à un niveau plus ambitieux.

24. En ce qui concerne le résultat 1 du sous-programme 4, une délégation a demandé des renseignements sur les synergies particulières découlant de la collaboration de l'Office avec d'autres entités, en particulier avec le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale.

25. En ce qui concerne le sous-programme 6 et la référence faite au Centre d'excellence du Brésil pour la réduction de l'offre de drogues illicites, une délégation a suggéré de mentionner également dans le texte le fait de priver la criminalité organisée de ses sources de financement, ce que la délégation considère comme une contre-mesure efficace.

26. En ce qui concerne le sous-programme 8, une délégation a noté avec satisfaction le rôle essentiel de la coordination sur le terrain et entre les États Membres. La même délégation a noté avec satisfaction que le sous-programme 8 tenait compte de l'importance de la coordination dans l'ensemble du système des Nations Unies, en particulier sur le terrain, s'est félicitée du recours croissant aux coordonnatrices et coordonnateurs régionaux, et a demandé comment la coordination aidait l'ONUDC à inscrire son travail dans un cadre plus large.

27. En ce qui concerne le résultat 2 du sous-programme 9, une délégation a remercié l'Office pour la fourniture de services de secrétariat et d'un appui fonctionnel à la Commission des stupéfiants. La même délégation a confirmé que son pays faisait partie des 97 % d'États Membres participant aux réunions de la Commission des stupéfiants qui se disaient pleinement satisfaits de la qualité et de la rapidité des services techniques et fonctionnels assurés par le secrétariat des organes directeurs (fig. 16.XXI).

Conclusions et recommandations

28. **Le Comité a recommandé, conformément à la résolution 78/244 de l'Assemblée générale, que celle-ci ou sa grande commission ou ses grandes commissions chargées de l'exécution des mandats correspondants examinent à la soixante-dix-neuvième session, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Planification des programmes », le plan-programme relatif au programme 13 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale) du projet de budget-programme pour 2025.**
